

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Black Magic® Tire Foam</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>			
<b>Synonymes</b>	36201		
<b>Utilisation recommandée</b>	Recouvrement		
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Fabricant</b>			
<b>Nom de la société</b>	ITW Permatex Canada		
<b>Adresse</b>	35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 Canada		
<b>Téléphone</b>	Téléphone:	1-905-693-8900	
<b>Courriel</b>	Pas disponible.		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Urgence :	1-877-504-9352	
<b>Fournisseur</b>	Pas disponible.		

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après la manipulation de ce produit.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Autres dangers</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).  Exempt - produit de consommation

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

<b>Nom chimique</b>	<b>Nom commun et synonymes</b>	<b>Numéro d'enregistrement CAS</b>	<b>%</b>
Octaméthylcyclotétrasiloxane		556-67-2	5 - 10
Décaméthylcyclopentasiloxane		541-02-6	1 - 5
Isobutane		75-28-5	1 - 5
Nonylphényl hydroxypoly(oxyéthylène)		9016-45-9	0.1 - 1
Ammoniac		7664-41-7	0.1 - 1

**Remarques sur la composition** Ce produit est réglementé selon les critères du RPCCC (produits chimiques et contenants Regulations, 2001). S'appliquent pas aux exigences du SIMDUT.

---

## 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	N'est pas une voie d'exposition habituelle. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Symptômes de patient de festin.
<b>Informations générales</b>	Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Retirer les sources d'ignition. Bien que les risques de déversement ou de fuite d'importance soient peu probables avec un aérosol, si cela arrive, absorber le liquide répandu au moyen d'une substance absorbante ininflammable telle que sable, vermiculite. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après la manipulation.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Tenir hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation. Ne pas conserver à des températures dépassant 49°C (120.2°F).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Ammoniac (CAS 7664-41-7)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Ammoniac (CAS 7664-41-7)	LECT	24 mg/m3
		35 ppm
	MPT	17 mg/m3 25 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Ammoniac (CAS 7664-41-7)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	1000 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Ammoniac (CAS 7664-41-7)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Ammoniac (CAS 7664-41-7)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	800 ppm

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Ammoniac (CAS 7664-41-7)	LECT	24 mg/m3
		35 ppm
	MPT	17 mg/m3 25 ppm

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation générale adéquate.

Lire l'étiquette du produit pour les renseignements et les précautions qui sont identifiées pour l'utilisation de ce produit, pour l'usage indiqué pour les consommateurs. Les suivantes directives sont pourvues pour son application sur le lieu de travail, personnel d'urgence et pour d'autres conditions et situations, là où il existe un plus grand potentiel de risque à cause de l'exposition prolongée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Néoprène ou Caoutchouc nitrile. Gants Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

##### Autre

Conformément aux directives de votre employeur.

<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Pas disponible.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Jet Mousseux
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Piquante
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	9 - 10
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 104.4 °C (> 220.0 °F) (liquide)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	< 1 (AcBu=1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Plus lourd que l'air
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (Eau)</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Projection de la flamme</b>	Aucune
<b>Densité</b>	0.99 - 1.02

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
<b>Peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Utilisé normalement, ce produit ne présente pas de risques.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Ammoniac (CAS 7664-41-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	0.7 mg/L, 1 heures
	lapin	7.1 mg/L, 1 heures
	rat	4000 ppm, 1 heures
		7.6 mg/L, 2 heures
		5.1 mg/L, 1 heures
		1 mg/l/4h
	souris	2115 ppm, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	350 mg/kg
Décaméthylcyclopentasiloxane (CAS 541-02-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	8.7 mg/l/4h, (Aérosol)
<i>Orale</i>		
DL50	rat	24134 mg/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	658 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Nonylphényl hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 9016-45-9)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	2490 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Octaméthylcyclotérasiloxane (CAS 556-67-2)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	1770 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	12.7 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	1540 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Non classé.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Pas disponible.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.	
<b>Effets chroniques</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Ammoniac (CAS 7664-41-7)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Saumon Chinook ( <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> ) 0.43 - 0.47 mg/L, 96 heures
Nonylphényl hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 9016-45-9)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> ) 12.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) 1 - 1.8 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Pas disponible.	
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas disponible.	

<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets adverses</b>	Pas disponible.

---

### 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer. Ne pas percer ni incinérer le contenant.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Pas disponible.
<b>Emballages contaminés</b>	Pas disponible.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols, non inflammables
<b>Classe de danger</b>	2.2
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	Quantité limitée <1L
<b>Code ERG</b>	2L

TMD




---

### 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

#### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Ammoniac (CAS 7664-41-7)	Inscrit.
Nonylphényl hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 9016-45-9)	Inscrit.
Octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS 556-67-2)	Inscrit.

#### Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Décaméthylcyclopentasiloxane (CAS 541-02-6)	Listé
Isobutane (CAS 75-28-5)	Listé
Octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS 556-67-2)	Listé

#### COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Isobutane (CAS 75-28-5)	1 TONNES
-------------------------	----------

#### Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Ammoniac (CAS 7664-41-7)	Inscrit.
Nonylphényl hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 9016-45-9)	Inscrit.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT  
Classement SIMDUT

Contrôlé  
Exempt - Bien de consommation

État des stocks

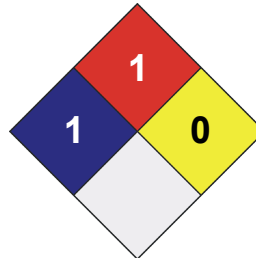
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication 25-Février-2016  
Date de la révision 25-Février-2016  
Version n° 01

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.  
L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. La fiche signalétique ci-dessus comprend les derniers renseignements en fichier en ce qui a trait aux dangers, aux propriétés et à la manutention de ce produit. Cependant, aucune garantie expresse ou implicite n'est émise quant à l'utilisation de ces renseignements.

Préparé par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone:: (519) 858-5021